

## CONSEIL MUNICIPAL

28 mai 2020

1<sup>er</sup> conseil municipal de ce mandat

Tout le monde est présent.

Christian Rousseau, maire jusqu'à l'élection, expose l'ordre du jour.

### **Préparation compte administratif 209 et budget 2020**

*Voir les différents documents de préparation*

Choix des différents taux des taxes (taxes foncières bâti et non bâti et cotisation foncière des entreprises)

Il est préconisé de maintenir les taux appliqués.

NB : le percepteur, M Mallard, n'assistera pas aux votes du compte administratif et du budget.

### **Projet aménagement du bourg de Chillé**

*Report subvention* : Les travaux doivent impérativement commencer avant le 30 juin pour que soit maintenue cette subvention. Il est décidé de faire une 1<sup>ère</sup> tranche où il n'y a pas d'enfouissement de réseaux prévu : la rue du moulin de Coudret et la rue d'en bas de Chillé (cf. plan).

Proposition de la commission des travaux qui a étudié les offres des entreprises contactées, en accord avec Christophe Tyré de BETG : l'entreprise BERNARD TP serait retenue.

Tranche ferme + tranche optionnelle 1 (borduration complémentaire (en rouge) rue d'en bas de Chillé côté champs + tranche optionnelle 2 à voir (réparation de la chaussée)

Après calcul :

Les travaux doivent être inférieurs à 40 000€ HT (à partir du 01 01 2020, le seuil de dispense de procédure de passation des pouvoirs publics a été relevé de 25 000€ Ht à 40 000€ HT – CCP code de commande publique)

Tranche 3 : goudronnage en bicouche à programmer dans le cadre du FDAC.

NB : BERNARD TP s'engage à reprendre le PATA (point à temps : rebouchage des trous de la chaussée sur la route de Coudret)

### **Projet lecture de textes de Charlotte Delbo par la Cie « les 3 coups l'œuvre » lors de la commémoration aux époux Normand en octobre 2020**

Un courrier a été adressé à la commune par Cœur de Charente pour que la commune d'Oradour prenne en charge hébergement et restauration pour 4 artistes (coût estimé à 500€, à budgétiser en fêtes et cérémonies). Une convention serait établie entre la compagnie, la CDC et la commune.

### **La fibre sur la commune**

Initialement prévue 2<sup>ème</sup> semestre 2020, l'installation a pris du retard. La société AXIONE met à jour l'adressage.

Astuce de Pascal : Si le signal Internet est faible, afin de l'augmenter, on peut demander une reconstruction de la ligne auprès de son fournisseur ou automatique si changement de fournisseur.

Adressage : L'église a désormais une adresse : Place de l'église Saint-Antoine

**Décès de M Ballanger**, donataire de 4000€ à la commune. Une gerbe a été achetée.

## **Aides aux entreprises CDC/communes – crise COVID**

Aide forfaitaire à demander à la CDC via un formulaire avant le 30 juin, non cumulable avec le fonds solidarité Etat/Région. Effectif entreprise < 5 salariés, perte CA 30 à 50% mars ou avril ou mai 2019/2020

Ce fonds d'aide est financé par les 51 communes et la CDC (200 000€ disponibles).

La commune en informe les 2 entreprises : Ets SEGUIN et Ets MOUNIER

## **Election du maire et des adjoints**

Parole est donnée au doyen, Bernard Clément

Sont élus chacun à 10 voix/11 votants à bulletin secret

Maire : Didier Lavergne

1<sup>er</sup> adjoint : Thierry Sylvestre

2<sup>ème</sup> adjoint : Corinne Baillargeau

Il est décidé de ne pas augmenter les indemnités des 3 élus malgré la possibilité d'appliquer une revalorisation du régime indemnitaire des élus par l'Etat.

*Barème relatif aux indemnités des communes < 500 habitants (augmentation de 50%) :*

- Maire 991.80€
- Adjoints : 385.05€